

N° 2.2 - Maîtriser les fondamentaux en matière de fiscalité agricole

FORMATION COLLECTIVE INTER-CABINETS

Publics : Expert-Comptable, Commissaires aux comptes, Notaire, Expert foncier, Avocat.

Durée : 1 jour - 7 H 30

Tarif par participant en présentiel :

570€ HT par participant, soit 684€ TTC pour les adhérents, adhérents secondaires et filleuls inscrits à l'Uneca.

Ou 670€ HT par participant, soit 804€ TTC pour les non adhérents ou filleuls.

Tarif par participant en distanciel :

Un supplément de 50 € HT est appliqué pour les inscriptions en distanciel, pour les adhérents et non adhérents.

Date :

26/09/2025 - Paris UNECA - Distanciel

26/09/2025 - Paris UNECA - Présentiel

27/01/2026 - Paris UNECA - Présentiel

27/01/2026 - Paris UNECA - Distanciel

Objectifs :

Cette formation "initiation" a pour objectif de découvrir l'environnement fiscal de l'entreprise agricole. Ce deuxième module portera principalement sur la fiscalité agricole et mérite d'être complété du module droit rural (2.1) et du module social (2.3).

Cette formation vous permet par ailleurs d'acquérir les bases vous permettant ensuite de suivre plus efficacement la formation " Renforcez la pratique des bénéfices agricoles" dispensée sur deux jours.

Pré-requis :

Connaissances générales du secteur agricole.

PRÉ-INSCRIPTION

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Description

Il y a fiscalité générale... et fiscalité agricole ! Tout ce que vous connaissez de la fiscalité générale ne vous aidera pas dans le secteur agricole. La fiscalité agricole est un univers à part qui ne souffre d'aucun à peu près. Cette formation est donc indispensable dans votre parcours de spécialisation pour mener à bien votre activité et développer vos missions. Pour être encore plus efficace, nous vous conseillons de compléter votre formation avec le module droit rural (2.1) et le module social (2.3).

Contenu

Introduction : présentation de la formation, du formateur tour de table des objectifs (20 minutes)

Définition des BA

Champ d'application des différents régimes

Micro BA

Réel normal

Réel simplifié

Détermination du BA réel

Immobilisations

Stocks

DPB

Avances aux cultures

Régimes fiscaux spécifiques aux BA

Déduction pour épargne de précaution (DEP)

Étalement des revenus exceptionnels et moyenne triennale

Abattement JA

Plus-values et moins-values

Article 151 septies

Déficits agricoles

Aspect social

Déduction des cotisations sociales

A valoir social

(Par demi-journée : 1 pause de 20 à 25 minutes en présentiel, ou 2 pauses de 10 à 12 minutes en distanciel)

Animateur : Un avocat, formateur professionnel spécialisé dans le domaine agricole depuis plus de 10 ans.

PÉDAGOGIE / MOYENS D'ÉVALUATION

Moyen pédagogique :

Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation disposant des matériels pédagogiques et techniques nécessaires au bon déroulement de la formation

Exposé théorique

Echanges d'expériences

Etude de cas concrets

Document remis :

Remise du support de formation projeté

Remise d'un support papier exhaustif

Suivie de l'exécution et évaluation des résultats

Feuille de présence

Quiz d'évaluation des acquis, correction avec l'animateur, réponses aux questions

Questionnaire d'évaluation et de satisfaction de la formation

MODALITÉS

Date de cette version : 09/06/2026

Accès handicapé : Pour toutes demandes relatives aux conditions d'accueil et d'accès des publics en situation de handicap (adaptation des moyens de la prestation) contactez Céline Dupuid-Moreux à contact@uneca.fr

Nombres de participants limités : Pour le bon déroulement de la formation, le nombre de participants par session en présentiel est limité à 22 personnes maximum

Modalités d'inscription :

Vous pouvez-vous inscrire jusqu'à cinq jours avant la date de la formation.

Votre inscription ne sera validée qu'à réception de votre règlement.

Vous recevrez votre convocation par mail au plus tard cinq jours avant la formation.

Contact

UNECA Mme Céline DUPUID-MOREUX

26 rue de Mogador

75009 Paris

contact@uneca.fr

Imprimer

FORMATION PRIVATISÉE INTRA-CABINET

Vous avez la possibilité d'organiser cette formation en intra dans votre cabinet pour 4 630 € HT, soit 5 556 € TTC

Les frais de déplacement, d'hébergement et repas des animateur, sont en sus.

L'organisation est à votre charge (réservations salle, restauration, chambre d'hôtel des animateurs...)

Les frais de gestion administrative et pédagogique comprenant la transmission du support PDF seront facturé 25€ par participant.

*Pour les formations en intra-cabinets, le nombre de participant ne doit pas excéder 22 personnes par session.

En cas de dépassement il sera appliqué un forfait de 350€ HT dans la limite de 30 personnes.

Demander un intra

[Liste complète des formations](#)

Source URL: <https://formation.uneca.fr/presentation-des-benefices-agricoles>